

LE MONDE DE LA



Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 7 – Juillet 2001

Billet de la Rédaction

La CITES remporte des succès

Le monde de la CITES est plein d'exemples de réussites, mais celles-ci font rarement les titres des media grand public. On entend en revanche parler des «échecs» de la Convention, la CITES étant trop souvent blâmée pour des événements qui ne relèvent pas de son contrôle ou sur lesquels elle n'a aucune influence. L'attention se focalise également sur les réunions biennales de la CdP et sur les amendements aux annexes, mais le public connaît encore mal comment fonctionne la CITES au quotidien et l'impact mondial de la Convention sur la conservation, le commerce et l'utilisation durable. Les nombreux succès remportés par la CITES méritent que l'on y accorde davantage d'attention.

Le «permis CITES» fait partie de ces réussites en matière de conservation et d'utilisation durable. Depuis plus de 25 ans, des permis ont été utilisés pour aider à garantir qu'aucune espèce de faune et de flore sauvages ne fait l'objet d'une exploitation non durable aux fins du commerce international. L'utilisation de formulaires de permis standardisés a facilité une large coopération internationale dans le domaine de la conservation et de la surveillance du commerce, et les données concernant les transactions qu'ils contiennent constituent une source d'informations inégalée sur la gestion et l'utilisation des espèces dans le monde.

Bientôt, les pays exportateurs, les pays importateurs et les consommateurs verront dans le permis d'exportation CITES une sorte de «carte verte» de l'utilisation non préjudiciable et durable des espèces inscrites à l'Annexe II.

Continue en page 2

Rapport de la présidente du Comité pour les plantes

Lors de la 11^e session de la Conférence des Parties, les personnes suivantes ont été élues comme représentants régionaux au Comité pour les plantes: Dr J. Donaldson d'Afrique du Sud (Afrique), Dr Q. Luke du Kenya (Afrique), M. Z. Shaari de Malaisie (Asie), Dr N. P. Singh d'Inde (Asie), Dr E. Forero de Colombie (Amérique centrale et latine et Caraïbes), Dr M. Werkhoven du Surinam (Amérique centrale et latine et Caraïbes), Dr M. Clemente d'Espagne (Europe), Dr J. de Koning des Pays-Bas (Europe), M. B. von Arx du Canada (Amérique du Nord) et Dr G. Leach d'Australie (Océanie). Le Dr M. Clemente a été réélu président et M. B. von Arx vice-président.

Continue en page 3

Au sommaire

Billet de la Rédaction	1
Rapport du président du Comité pour les Plantes	1
Un nouveau Comité pour les Animaux	1
Personnel du Secrétariat	2
Rapport d'un atelier de la CITES sur les exportateurs de mega-biodiversité (avec l'aide de la Commission européenne)	6
Le troisième cours de maîtrise se termine avec succès	7
Réunion de dialogue entre les Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée dans la région des Caraïbes	8
Notes sur la visite de formation	9
Sensibilisation du public aux questions relatives à la médecine traditionnelle chinoise en Nouvelle-Zélande	9
Soutien scientifique proposé aux Parties à la CITES	10
Contributions par régions – Barème des contributions pour la période biennale 2001-2002	10
Autres réunions	11

Un nouveau Comité pour les animaux

Juste après la clôture de la 11^e session de la Conférence des Parties à Nairobi, les membres nouvellement élus et les membres suppléants du Comité pour les animaux (CA) se sont réunis afin de faire connaissance et d'élire un Président pour la période à venir, puisque Hank Jenkins ne représentait plus l'Océanie et que le poste de Président était devenu vacant. On trouvera ci-après la nouvelle composition du CA:

• Afrique

Membres: Prof. Dr Kim Howell (République-Unie de Tanzanie) et M. Michael Griffin (Namibie), suppléants: Dr Edson Chidzwa (Zimbabwe) et Dr Richard Kiome Bagine (Kenya);

Continue en page 3

Billet de la Rédaction

Suite de la page 1

Les Parties ont déjà pris un certain nombre de précautions contre les utilisations préjudiciables et non durables par le biais du processus d'examen du commerce important et des travaux des comités pour les animaux et pour les plantes, et en adoptant des résolutions et décisions visant à garantir l'application des dispositions de la CITES.

Les conditions, consultations et inspections dans le cadre desquelles les permis sont délivrés et acceptés sont au cœur de l'activité de réglementation du commerce de la

CITES. Si les procédures sont respectées, les permis devraient constituer l'aboutissement d'un ensemble de vérifications juridiques, de considérations biologiques et écologiques et d'analyse de questions relatives, d'une part à la durabilité et à la gestion, d'autre part à la santé et au bien-être, activités qui doivent s'inscrire dans un cadre de responsabilité institutionnelle avant la délivrance du permis.

L'organe de gestion de l'Etat d'exportation est le seul organisme pouvant délivrer un permis d'exportation CITES et, en ce qui concerne les spécimens d'une espèce inscrite à l'Annexe II, il doit décider s'il convient ou non de le délivrer. Pour délivrer un permis, l'organe de gestion doit

Personnel du Secrétariat

Arrivées

Mme Alice Burke a été affectée au Secrétariat en tant qu'administratrice hors classe pour le renforcement des capacités (Projets) le 2 février 2001.

M. Juan Carlos Vasquez a été affecté au Secrétariat en tant que fonctionnaire chargé des politiques juridiques et commerciales le 27 février 2001.

Mme Virginia Rothenbühler a été affectée au Secrétariat le 1er mars 2001 en tant qu'assistante de recherche de l'Unité de renforcement des capacités.

M. Stephen Nash a été affecté au Secrétariat le 2 avril 2001 en tant que responsable de l'Unité de renforcement des capacités.

M. Tom De Meulenaer, le nouveau spécialiste scientifique supérieur (animaux), a pris ses fonctions au Secrétariat le 2 avril 2001.

M. Liu Yuan, le nouveau fonctionnaire chargé de l'aide aux régions a pris ses fonctions au Secrétariat le 22 avril 2001.



Sur la photo, de gauche à droite: Liu Yuan, Stephen Nash, Virginia Rothenbühler, Tom de Meulenaer, Alice Burke, Juan Carlos Vasquez



d'abord vérifier que l'autorité scientifique a émis l'avis que l'exportation proposée ne nuit pas à la survie de l'espèce. Il doit également avoir la preuve que le spécimen a été obtenu de manière licite, conformément aux lois nationales sur la protection de la faune et de la flore, et que tout spécimen vivant sera mis en état et transporté de façon à éviter les risques de blessure, de maladie ou de traitement cruel. L'autorité scientifique, quant à elle, suit les exportations et doit les limiter pour conserver l'espèce dans toute son aire de distribution à un niveau conforme à son rôle dans les écosystèmes où elle est présente et nettement supérieur à celui pouvant constituer une menace d'extinction pour cette espèce.

En ce qui concerne les espèces inscrites à l'Annexe I, les importations à des fins principalement commerciales sont généralement interdites, et l'importation de tout spécimen d'une espèce inscrite à l'Annexe I nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'importation. Celui-ci ne peut être délivré que lorsque l'autorité scientifique de l'Etat d'importation a émis l'avis que les objectifs de l'importation ne nuisent pas à la survie de l'espèce et que le destinataire d'un spécimen vivant a les installations adéquates pour le conserver et le traiter avec soin, et que l'organe de gestion de l'Etat d'importation a la preuve que le spécimen ne sera pas utilisé à des fins principalement commerciales. Les permis CITES (d'exportation et d'importation) servent alors de preuve d'accord et de coopération entre les nations en ce qui concerne la source légale des spécimens, l'impact du commerce sur la conservation et le bien-être des spécimens.

A partir du numéro de décembre 2001, *Le Monde de la CITES* examinera en détail les différents succès remportés par la CITES, en s'appuyant sur les exemples que vous fournirez de cas où la Convention a favorisé la conservation et l'utilisation durable des espèces.

Le Secrétariat

Rapport de la présidente du Comité pour les plantes

Suite de la page 1

Le Comité pour les plantes a tenu sa 10^e session à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 11 au 15 décembre 2000. Tous les membres étaient présents à cette réunion. Un total de 23 Parties étaient représentées ainsi qu'une agence des Nations Unies, une organisation intergouvernementale et 10 organisations non gouvernementales.

Le Comité pour les plantes aimerait exprimer ici sa profonde reconnaissance à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique pour leur généreuse invitation et la parfaite organisation de cette 10^{ème} réunion.

En ce qui concerne les rapports régionaux, une mention spéciale doit être accordée à la présentation sur CD-ROM de la nouvelle version du répertoire régional pour l'Europe

produit par l'Espagne et à la présentation des répertoires pour l'Océanie et l'Amérique du Nord, produits respectivement par l'Australie et le Canada. Les répertoires pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique centrale et latine et les Caraïbes sont actuellement en cours d'élaboration.

Le Comité a examiné les décisions prises lors de la 11^e session de la Conférence des Parties et mis en place les activités relatives à *Harpagophytum* spp., *Guaiacum sanctum* et *Aquilaria* spp.

Le Comité pour les plantes a demandé au Secrétariat de préparer une documentation relative à la définition de l'expression "propagation artificielle" en ce qui concerne le bois d'œuvre, et les dérogations et autres dispositions particulières concernant le commerce. Pour couvrir le sujet des définitions des termes techniques utilisés dans les annotations et les annotations pour les plantes médicinales, un groupe de travail a été constitué, regroupant la Chine, la Colombie en tant que représentant de l'Amérique centrale et latine et des Caraïbes, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, TRAFFIC et le Secrétariat.

La question d'*Araucaria araucana* a été traitée de façon détaillée. D'après les données fournies, et notamment les informations apportées par le Vice-président du Comité pour les plantes, qui a clairement expliqué l'origine et la genèse d'une population, il est apparu de façon évidente qu'il n'y avait qu'une population d'*Araucaria araucana*, celle que l'on trouve au Chili et en Argentine. Le Comité a préparé une lettre que le Président pourra envoyer au nom du Comité pour les plantes au Président du Comité permanent.

En ce qui concerne le commerce important d'espèces végétales, le Comité pour les plantes a avalisé les priorités établies dans le document préparé par le coordonnateur en donnant un rang de priorité élevé au projet à Madagascar.

Le Comité pour les plantes a également établi un groupe de travail pour examiner comment progresser dans l'examen des annexes, et en particulier comment procéder à l'examen de la famille des Orchidacées. Le groupe doit présenter ses conclusions lors de la prochaine réunion du Comité.

En matière de listes de contrôle, l'Autriche a offert 5.000 CHF pour débiter les travaux concernant *Bulbophyllum*, et le représentant de l'Amérique centrale et latine et des Caraïbes (la Colombie) a proposé de collaborer aux travaux sur le genre *Masdevallia*. Le Comité pour les plantes a exprimé ses remerciements pour ces contributions à ses travaux.

Divers problèmes de nomenclature relatifs à des *Cactaceae*, à *Aquilaria* spp, *Picrorhiza kurrooa* et *Taxus wallichiana* ont été couverts. Les résultats ont été transmis au Vice-président du Comité de la nomenclature afin qu'une documentation appropriée puisse être préparée pour la 11^e réunion du Comité.

Une attention spéciale a été accordée à la vision stratégique de la CITES et à la mise en œuvre des actions confiées au



Comité pour les plantes. Les actions ont été analysées et des priorités ont été établies. Enfin, on a confié au Président et au Vice-président la responsabilité de produire une série de propositions; après examen par les membres du Comité, celles qui seront choisies seront soumises aux Etats-Unis d'Amérique dans l'espoir que certaines d'entre elles puissent être financées par une partie du don de ce pays. Le Président et le Vice-président ont déjà organisé une réunion de travail en mars, au Canada, pour examiner la préparation de ces propositions.

Le Royaume-Uni a signalé au Comité pour les plantes l'accueil très favorable qui a été réservé au kit standard de diapositives sur la CITES et les plantes. Ce travail avait été réalisé avec l'aide financière de l'organe de gestion CITES du Royaume-Uni et du Secrétariat CITES, et avec le concours des autorités scientifiques du Royaume-Uni, d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie. Près de 600 copies de ce kit ont été distribuées et les stocks de copies en anglais et en espagnol sont déjà épuisés. De nouvelles copies seront toutefois préparées pendant l'année. Il a également été indiqué que l'organe de gestion du Royaume-Uni avait confirmé l'offre de renouvellement du financement de 100.000 GBP sur quatre ans pour la production de nouveaux kits de diapositives. Parmi les nouveaux titres dont la production est envisagée figurent: La CITES et les orchidées; La CITES et les plantes succulentes; et Exercices de formation à l'intention des Parties à la CITES.

On pourrait citer de nombreux exemples témoignant de l'importante contribution des activités des membres du Comité pour les plantes aux progrès réalisés; on mentionnera notamment l'examen des annexes et les procédures employées, quelque 300 espèces ayant été examinées pour la 11^e session de la Conférence des Parties; la Vision stratégique; les procédures opérationnelles du Comité; l'organisation de réunions régulières dans certaines régions; les procédures et les travaux menés dans le domaine du commerce important; et les activités de formation et d'information. Lors de la 11^{ème} session de la Conférence des Parties, les Parties ont salué le caractère systématique et la bonne exécution des travaux du Comité pour les plantes, imputables, d'une part aux efforts constants déployés par les représentants qui, j'ai pu le constater au cours de mon précédent mandat de Président et de celui-ci, sont extrêmement compétents et entièrement dévoués à la Convention, et aux efforts des Parties et des organisations non gouvernementales qui collaborent avec dynamisme et enthousiasme aux travaux du Comité que j'ai l'honneur de présider.

La 11^e session du Comité pour les plantes aura lieu pendant la première semaine de septembre à Langkawi, Malaisie.

Autres réunions

Pour la première réunion du Groupe de travail sur les critères (GTC), qui a eu lieu du 2 au 4 août 2000 à Canberra, Australie, le Président avait désigné les experts suivants du Comité pour les plantes: Dr John Donaldson (Afrique),

M. Zulmukshar Shaari (Asie), Dr Marga Wqerkhoven (Amérique centrale et latine et Caraïbes), Dr Jan de Koning (Europe), Dr Patricia Davila Aranda (Amérique du Nord) et Dr Greg Leach (Océanie). Les résultats de cette réunion ont été envoyés aux Parties et étudiés lors de la deuxième réunion conjointe des comités pour les animaux et pour les plantes, tenue à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 7 au 9 décembre 2000. Tous les membres du Comité étaient présents à cette réunion conjointe qui a examiné les résultats des travaux de la première réunion du GTC. Il a été convenu qu'il était nécessaire d'organiser une deuxième réunion du GTC pour aborder l'annexe 5 de la Résolution Conf. 9.24 se rapportant aux définitions.

Dr M. A. Clemente

Un nouveau Comité pour les animaux

Suite de la page 1

• Asie

Membres: M. Tonny R. Soehartono (Indonésie) et Dr Schwann Tunhikorn (Thaïlande), suppléants: M. Muzammel Hussain (Bangladesh) et Dr. Choo-Hoo Giam (Singapour);

• Amérique centrale et latine et Caraïbes

Membres: M. Sixto J. Incháustegui (République dominicaine) et Dr Marco Polo Micheletti Bain (Honduras), suppléants: M. Roberto Ramos Tagarona (Cuba) et Ms Magaly M. Ojeda (Venezuela);

• Europe

Membres: Dr Marinus S. Hoogmoed (Pays-Bas) et Dr Katalin Rodics (Hongrie), suppléants: Dr Vin Fleming (Royaume-Uni) et Dr T. Althaus (Suisse);

• Amérique du Nord

Membres: Dr Susan S. Lieberman (Etats-Unis d'Amérique) et Dr Rodrigo Medellín Legorretta (Mexique);

• Océanie

Membres: Dr Rod Hay (Nouvelle-Zélande), suppléant: Dr Richard John Watling (Fidji).

Lors de cette réunion, le Dr Malan Lindeque représentait le Secrétariat. Le quorum était atteint et j'ai moi-même, représentant régional pour l'Europe, été élu Président.

J'aimerais profiter de cette occasion pour me présenter. Je suis herpétologiste et je travaille depuis 40 ans au Muséum national d'histoire naturelle des Pays-Bas où je suis conservateur pour les reptiles et les amphibiens. Je me suis particulièrement intéressé à la taxonomie et à la zoogéographie des reptiles et amphibiens de l'Amazonie et j'ai acquis une expérience pratique dans la plupart des autres pays d'Amérique du Sud, en Europe et dans certains pays africains. Je me suis impliqué dans la CITES depuis 1975 et, depuis que les Pays-Bas ont ratifié la CITES en 1984, je suis le spécialiste pour tous les invertébrés et vertébrés inférieurs pour l'autorité scientifique des Pays-



Bas de la CITES. En tant que représentant des Pays-bas, j'assiste aux réunions du Groupe d'examen scientifique de l'Union européenne pour la CITES, qui sont régulièrement organisées à Bruxelles pour aborder des questions relatives à la CITES et définir des positions communes.

J'ai assisté à toutes les réunions du CA depuis 1992 et ai été élu représentant européen au CA en 1997 au nom de la partie Union européenne de l'Europe. Bien que je me considère comme un représentant régional pour l'Europe, Katalin Rodics et moi-même avons divisé l'Europe en une partie UE et une partie non UE pour des raisons pratiques, et nous maintenons tous deux des contacts dans notre «sous-région» respective. Si mes centres d'intérêt portent en priorité sur les reptiles et les amphibiens, j'ai également eu l'occasion d'élargir mon champ d'activité à d'autres groupes et à tout un ensemble de questions extrêmement diverses.

De retour de Nairobi aux Pays-Bas l'an dernier, j'ai réfléchi aux questions qui avaient été abordées lors de la CdP11 et à leurs implications pour le CA. Il était évident qu'un certain nombre de ces questions feraient l'objet de résolutions et de décisions qui auraient des conséquences sur les activités du Comité, comme en aurait également le nouveau Plan d'action de la Convention. Il m'est bientôt apparu que ces questions pouvaient être classées en trois groupes: questions biologiques, questions juridiques et de mise en œuvre, et questions comportant des éléments des deux. Avec la permission du CA, il a été proposé au Président du Comité permanent (CP) d'examiner la possibilité d'établir un comité technique composé d'experts des aspects juridiques et de mise en œuvre pour aborder ces questions de façon plus efficace. Cette proposition a été accueillie favorablement par le Président du CP et examinée lors de la réunion suivante du CP à Paris. J'espère que l'on pourra ainsi écarter autant que possible les éléments non scientifiques des débats lors des réunions limitées dans le temps du CA et que l'on pourra se concentrer sur les questions scientifiques. Je suis intimement convaincu que le CA doit axer ses travaux sur les aspects zoologiques, qui constituent après tout son domaine d'expertise, et veiller à ne parvenir à des conclusions et à ne prendre des décisions que sur des bases scientifiques.

Les réunions du CA sont en fait des réunions des 10 représentants régionaux élus, tous experts dans des domaines zoologiques, chargés de préparer des recommandations qui seront soumises à l'examen du CP ou de la Conférence des Parties. Tous les autres participants sont des observateurs n'ayant aucune responsabilité formelle au sein du Comité. Pour garantir que les représentants du CA bénéficient de la présence d'observateurs d'ONG, il a été convenu en accord avec le Président du Comité pour les plantes que l'admission d'observateurs d'ONG devrait suivre une procédure définissant l'expertise des organisations et des personnes les représentant. Pour que le processus reste gérable, il a été décidé de n'accepter dorénavant aux réunions qu'une seule personne par ONG.

Lors de la dernière réunion du CA, des groupes de travail ont été établis sous la présidence d'un membre ou d'un suppléant du CA, sauf quelques exceptions. La participation des ONG aux groupes de travail était laissée à l'appréciation du Président sur la base de leur compétence dans le domaine à étudier. Les groupes de travail ont préparé des rapports finaux ou intermédiaires et certains d'entre eux doivent poursuivre leurs travaux entre les réunions du CA.

L'examen du commerce important est une question revêtant une importance fondamentale. Il cherche à évaluer dans quelle mesure des niveaux importants de commerce de certaines espèces sont conformes à l'Article IV, paragraphes 2(a) et 3, de la Convention. Lors de la récente réunion de Shepherdstown, Etats-Unis, il est rapidement apparu évident que l'application pratique de la Résolution Conf. 8.9 (Rev.), sur le commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II prélevés dans la nature, qui fournit la base juridique de l'examen, posait quelques problèmes. Il a ainsi très vite été clair qu'il ne faut pas confondre statut biologique et statut de gestion d'une espèce, et qu'une espèce dont la situation est désespérée partout mais soumise à des systèmes de gestion totalement différents dans des pays voisins ne peut pas simplement être classée dans une seule catégorie. C'est pourtant exactement ce que la Résolution Conf. 8.9 (Rev.) nous force à faire: classer des espèces soumises à des régimes de gestion différents dans une catégorie supposée correspondre à la fois à la gestion et à l'application. Je crains que le statut biologique et le régime de gestion auquel une espèce est soumise n'aient pas été clairement distingués lors de l'établissement de ces catégories de la Résolution Conf. 8.9 (Rev.). Tant que l'examen du commerce important porte sur des espèces endémiques dans un pays, ou qui ne sont commercialisées qu'à partir d'un pays, les problèmes restent simples. En revanche, lorsque plusieurs pays partagent une espèce et l'exploitent sous différents régimes de gestion, les problèmes deviennent beaucoup plus complexes, de même que l'examen du commerce important.

L'un des objectifs du CA consiste à présenter à la CdP12 un nouveau projet de résolution sur le commerce important abordant ces problèmes et cherchant également à rationaliser l'ensemble du processus et à le rendre plus transparent pour tous. Cela inclut également la préparation d'un guide simplifié pour l'application de la Résolution Conf. 8.9 (Rev.).

J'espère que, dans le temps qui me reste imparti en tant que Président, le CA pourra aborder les nombreux problèmes compliqués concernant les espèces inscrites aux annexes de la CITES, ainsi que certaines espèces non inscrites, qui nous ont été transmis par la Conférence des Parties. Je suis convaincu qu'avec la collaboration des membres du CA, des suppléants, des observateurs des Parties et des ONG observatrices, nous pourrions accomplir nos tâches et remplir la mission que nous nous sommes récemment assignée: fournir à la Conférence des Parties,



aux Parties, aux autres comités et groupes de travail et au Secrétariat des informations scientifiques fiables et des conseils sur des questions biologiques (y compris les critères d'inscription et leur application) concernant le commerce international d'espèces de faune inscrites aux annexes, ainsi que, le cas échéant, des espèces de faune faisant l'objet d'un commerce international dont l'inscription aux annexes pourrait être envisagée.

Dr Marinus S. Hoogmoed

Rapport d'un atelier de la CITES sur les exportateurs de mega-biodiversité (avec l'aide de la Commission européenne)

Organisé à Bruxelles, Belgique, du 29 janvier au 2 février 2001

Le Secrétariat CITES a organisé, avec l'aide financière de la Commission européenne, un atelier de renforcement des capacités à l'intention des pays qui exportent de grands nombres de spécimens représentant une large gamme d'espèces inscrites aux annexes de la CITES et qui sont confrontés à certaines difficultés d'application de la Convention.

Cet atelier constituait un cadre d'échange d'expériences portant, notamment, sur la législation, la méthodologie utilisée pour rendre les avis de commerce non préjudiciable et pour établir les quotas, et le type d'aide nécessaire pour améliorer l'application de la Convention. Les pays suivants avaient été invités à participer: Afrique du Sud, Bénin, Guinée, Guyana, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Nicaragua, Surinam, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam. La Colombie, la Commission européenne, TRAFFIC et l'Agence américaine pour le développement international étaient également présents en tant qu'observateurs.

L'Afrique du Sud était invitée à participer à l'atelier pour présenter une étude de cas de l'application de la CITES dans un important pays exportateur et réexportateur. Elle a donc partagé avec les autres participants son expérience de l'application de la Convention et de la manière donc la CITES sert ses objectifs nationaux en matière de conservation.

Le résultat a été très positif du fait que les participants ont pu s'exprimer sans réticence et sans difficulté sur des questions d'intérêt commun. Les principaux problèmes ont été regroupés sous les titres suivants:

Administration

Surveillance continue et enregistrement du commerce, et établissement de rapports en ce qui concerne les permis; quotas et rapports annuels; questions de renforcement des capacités; décentralisation; relations institutionnelles et de travail entre l'organe de gestion (OG) et l'autorité scientifique (AS); législation nationale; base de ressources, infrastructures et matériel de l'OG.

Science et gestion des ressources

Systèmes de production et codes de source; renforcement des capacités de l'AS; application de l'Article IV et quotas; directives spécifiques à une espèce; surveillance continue du commerce et utilisation des données de commerce; standardisation des résumés de commerce; recensement; études des populations et identification des espèces; manque de capacités scientifiques adéquates; manque de données scientifiques publiées; valeur pour la conservation de l'inscription des espèces; recommandations et décisions; espèces entraînant des dommages écologiques et commerce; impacts des réintroductions et des lâchages dans la nature et préparation et coordination des propositions d'inscription aux annexes.

Mise en œuvre

Identification des espèces; marquage et techniques médico-légales; production de manuels; initiatives de formation; communication de mesures nationales plus strictes; coordination des efforts de mise en vigueur entre agences aux niveaux national, régional et international; dialogue bilatéral et régional dans le domaine de la mise en vigueur, groupe d'étude de la mise en vigueur régional où axé sur une question particulière; manque de données de renseignement pour la mise en vigueur des lois; promotion et utilisation quotidienne des Ecomessages; alertes, analyses stratégiques et retour d'information aux Parties; utilisation des spécimens confisqués; manque de chargés des contrôles et de la lutte contre la fraude formés à la CITES; et commerce de transit.

Coordination et coopération

Dialogue entre pays producteurs d'espèces sauvages; dialogue entre pays exportateurs et importateurs; relations bidirectionnelles avec le Secrétariat; incompréhension qu'ont les Parties du rôle du Secrétariat; rôle de la société civile, des parties prenantes, du secteur privé et des ONG; participation aux forums de la CITES; traitement des questions d'ordre général concernant la faune et la flore sauvages et difficultés pratiques et politiques de la collaboration avec les pays voisins sur les questions de commerce d'espèces sauvages.

Education et sensibilisation

Campagnes d'information nationales et internationales; amélioration de la diffusion des informations et de l'accès aux informations au moyen de l'Internet.

Problèmes externes

Mesures nationales plus strictes; amendement de Gaborone; influences externes telles que les troubles civils et les changements politiques; problèmes de transport; manque de volonté politique pour soutenir les processus de la CITES et pressions contre le commerce et l'utilisation des espèces sauvages.

Economie et développement

Revenus; évaluation de l'affectation des sols aux espèces

sauvages par rapport à d'autres utilisations; non-payements; compréhension des évolutions du marché; réinvestissements dans la gestion et le contrôle et promotion et démonstration de l'utilisation des revenus aux fins de conservation et de surveillance continue.

Cet atelier a non seulement permis d'échanger des expériences et d'identifier des difficultés mais il a également fourni l'occasion de rencontrer des fonctionnaires d'autres pays et de discuter avec eux sans contraintes de langue. Nous autres, les Sud-africains, avons même appris que nous pouvions nous adresser aux fonctionnaires du Surinam dans notre langue maternelle.

J'aimerais remercier le Secrétariat et la Commission européenne de l'occasion qui nous a été donnée, en tant que fonctionnaires des pays exportant d'importantes quantités de spécimens inscrits aux annexes de la CITES, de partager nos expériences de l'application de la Convention. Nous espérons qu'un atelier de suivi nous permettra de rechercher des solutions aux difficultés identifiées ci-avant.

Organe de gestion de la CITES d'Afrique du Sud

Le troisième cours de maîtrise se termine avec succès

Le 3ème cours de maîtrise en «Gestion, conservation et suivi des espèces faisant l'objet d'un commerce international» a été organisé du 3 octobre au 15 décembre 2000 en Espagne. Le cours a été dispensé simultanément en espagnol et en anglais à l'Université internationale d'Andalousie (campus Antonio Machado, Baeza) et comprenait 500 heures d'enseignement. Trente-quatre personnes ont suivi ce cours, représentant des autorités scientifiques, des organes de gestion et des organisations non gouvernementales de 25 pays: Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Grèce, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Mozambique, Namibie, Pérou, Slovaquie, Slovénie, Sainte Lucie, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe. Les participants ont reçu une bourse couvrant à la fois les frais d'enseignement et les frais de logement. En outre, neuf inspecteurs de l'organe de gestion espagnol ont suivi divers modules hebdomadaires.

Ce 3° cours de maîtrise a été dispensé par 57 experts provenant de 10 pays. On pouvait ainsi trouver, aux côtés d'experts de l'autorité scientifique (ministère de l'Environnement) et de l'organe de gestion (ministère de l'Economie) espagnols, des représentants des autorités scientifiques et des organes de gestion d'Argentine, d'Australie, de Cuba, de France, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, du Secrétariat CITES, de la Commission de l'Union européenne, du Secrétariat des Ressources phytogénétiques de la FAO, de l'Université de Grenade, de l'Université polytechnique de Madrid, de la police environnementale espagnole (SEPRONA), des autorités



Dr M. A. Clemente

douanières espagnoles, du laboratoire médico-légal des Etats-Unis, de l'UICN, de African Resources Trust et de Adena-WWF.

L'organisation de ce 3° cours de maîtrise a été possible grâce à l'accueil de l'Université internationale d'Andalousie, au généreux parrainage de la Fundación Biodiversidad et à l'aide fournie par l'Université de Cordoue, les ministères espagnols de l'Environnement et de l'Economie, le Secrétariat CITES, les jardins botaniques de Cordoue et les zoos de Barcelone et de Jerez. La contribution accordée par l'Espagne en 2000 pour financer le cours s'est élevée à 170.000 USD.

Durant ces trois dernières années (1998, 1999 et 2000) ce cours a été dispensé sous la direction du Dr M. A. Clemente à 87 participants. Il offre une sérieuse formation aux problèmes d'application de la CITES et prépare aux relations de travail et aux activités de communication entre les pays. Les participants sont venus de 35 pays (Argentine, Brésil, Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Guinée équatoriale, Grèce, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Mexico, Mozambique, Namibie, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte Lucie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe). Il faut également compter les quelque 50 participants supplémentaires représentant l'organe de gestion espagnol qui, au cours de ces trois années, sont venus améliorer leurs connaissances en suivant divers modules hebdomadaires.

Dr M. A. Clemente



Dr M. A. Clemente

Troisième cours de maîtrise: les participants

Réunion du dialogue entre les Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée dans la région des Caraïbes, 15-17 mai 2001

Une première réunion de dialogue entre les Etats de l'aire de répartition de la tortue imbriquée dans la région des Caraïbes a été organisée du 15 au 17 mai 2001 à Mexico; elle a rassemblé plus de 100 délégués, dont des représentants des gouvernements de 34 états et territoires de la région. Cette réunion a été organisée par le Secrétariat car le statut de l'espèce a fait l'objet de débats intenses lors des récentes sessions de la Conférence des Parties à la CITES, et parce que les états de l'aire de répartition de l'espèce dans la région des Caraïbes sont parvenus à un consensus sur la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération sur des questions d'intérêt commun. Les Etats-Unis d'Amérique, le Fonds mondial pour la nature – Etats-Unis, le Japon, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont apporté le financement nécessaire. L'UICN - Union mondiale pour la nature et le Secrétariat CITES ont joué le rôle de modérateurs et Mme Diana Ponce Nava du Mexique a présidé la réunion. Les participants se sont penchés sur la biologie, la conservation et le commerce des tortues imbriquées dans la région des Caraïbes, sur les accords multilatéraux en rapport avec la conservation de cette espèce, ainsi que sur les programmes et politiques de gestion.

Les divers pays ont préparé des rapports sur la législation nationale, les plans de rétablissement, les programmes de conservation, les problèmes rencontrés et les résultats des études scientifiques qu'ils ont menées. Les participants sont notamment convenus des points suivants: il est nécessaire d'identifier les principales lacunes en matière de connaissances et de mettre au point des protocoles standards de surveillance continue de certains paramètres permettant de suivre les tendances et l'état des populations; il convient d'améliorer la surveillance continue des prélèvements et du commerce (licite et illicite, national et international) dans la région et de leurs conséquences sur les populations de tortues imbriquées; il faut examiner les différents programmes et politiques de gestion des tortues caret dans la région afin d'évaluer leurs impacts sur la conservation et leurs avantages respectifs en ce qui concerne le rétablissement des populations; et il faut établir une stratégie de conservation et un plan de gestion des tortues imbriquées au niveau régional en tenant compte de l'ensemble des objectifs nationaux de conservation et des différents besoins de développement dans la région des Caraïbes. Un projet de résolution sera proposé pour adoption lors de la prochaine session de la Conférence des Parties à la CITES en 2002 afin que les gouvernements s'engagent à appliquer ces recommandations de gestion. Tout en reconnaissant que des progrès considérables avaient été faits en termes de renforcement du dialogue régional, les délégués sont convenus de la nécessité d'organiser



d'autres réunions et le gouvernement du Royaume-Uni s'est proposé d'accueillir la prochaine réunion en avril ou mai 2002 dans l'un de ses territoires de la région.

Les états et territoires suivants ont participé à cette première réunion de dialogue: Anguilla, la Barbade, Belize, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, Colombie, Costa Rica, Cuba, France, Guadeloupe, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Japon, Martinique, Mexique, Antilles néerlandaises, Nicaragua, Panama, Porto Rico, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, les îles Turques et Caïques, les Bahamas, les îles Caïmanes, République dominicaine, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, les îles Vierges américaines et Venezuela.

Le Secrétariat

Notes sur la visite de formation

Un programme de formation sur la mise en œuvre de la CITES a été organisé à mon intention, avec l'aide du Secrétariat CITES. Il comprenait des visites du Secrétariat CITES et des organes de gestion, autorités scientifiques et autorités douanières en Allemagne et aux Pays-Bas.

Je suis arrivée à Genève par une belle journée ensoleillée de février et le programme de formation a débuté par la visite du Secrétariat CITES. Grâce à des discussions avec le Secrétaire général adjoint, M. Jim Armstrong, les responsables des unités et des collègues du Secrétariat, j'ai pu me familiariser avec toute une gamme de sujets allant de la structure de l'organisation, des questions scientifiques et de mise en vigueur à la production du manuel d'identification et à la préparation du nouveau site Internet de la CITES. J'ai non seulement pu apprécier les défis et difficultés auxquels le Secrétariat est confronté, mais également l'attachement à la mise en œuvre de la Convention dont font preuve nos collègues du Secrétariat.

En Allemagne et aux Pays-Bas, j'ai eu des contacts respectivement avec l'Agence fédérale pour la conservation de la nature et le Département de la gestion de la nature au ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la Nature et des Pêches. Mes visites en Allemagne et aux Pays-Bas ont été très complètes et ont couvert tous les aspects des activités de la CITES, y compris la délivrance de permis, la mise en vigueur de la législation et des lois, l'inspection dans les aéroports et les fonctions des organes de gestion et des autorités scientifiques. En ce qui concerne le commerce des espèces menacées d'extinction, une autorité scientifique de la CITES est chargée de fournir des avis sur l'éventuel impact du commerce proposé et un organe de gestion de la CITES est responsable de la délivrance, en fonction des avis de l'autorité scientifique, des permis autorisant un commerce licite.

Lors de ma visite des organes de gestion en Allemagne et aux Pays-Bas, j'ai pu entrevoir l'activité des différentes sections de ces bureaux et apprécier ainsi leurs activités

quotidiennes, qui vont de la vérification des demandes de permis CITES ou du système informatisé de délivrance des permis à la mise en œuvre des réglementations de l'UE et des législations nationales allemande ou néerlandaise pour contrôler les importations, les exportations et la détention d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Etant moi-même fonctionnaire d'un organe de gestion, j'ai pu, grâce à la visite des autorités scientifiques de ces deux pays, mieux comprendre leur rôle et les problèmes qu'ils doivent surmonter pour définir l'effet préjudiciable d'un commerce proposé.

Des dispositions avaient également été prises pour me permettre de visiter les autorités douanières à l'aéroport international de Francfort, en Allemagne et ensuite de l'aéroport de Schiphol ainsi que le Service d'inspection générale aux Pays-Bas. On m'a montré les programmes de travail et les procédures pour inspecter les passagers, le fret et les colis à la recherche de produits d'espèces sauvages contrôlées.

Ce programme de formation a constitué une expérience et une formation très intéressantes pour moi qui suis nouvelle à la CITES. Il m'a permis d'accroître mon expérience de la Convention en me donnant l'occasion d'observer *de visu* les différents systèmes utilisés par les Parties pour appliquer la CITES, de comparer les différences et similitudes des systèmes à Hong Kong, en Allemagne et aux Pays-Bas et de tirer parti de l'expérience de ces deux pays. Je suis certaine que cela me permettra d'améliorer mon travail d'application de la CITES à Hong Kong.

Je voudrais enfin remercier M. Liu Yuan, du Secrétariat CITES, M. Franz Boehmer, de l'organe de gestion de la CITES en Allemagne et M. Henk Eggink, de la Division des Affaires internationales concernant la nature, ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la Nature et des Pêches aux Pays-Bas, pour leur contribution à l'organisation de cette visite. Je voudrais également exprimer ici ma gratitude à toutes les personnes qui m'ont consacré une partie de leur temps précieux.

Phoebe Sze

Département de l'Agriculture, des Pêches et de la Conservation. Organe de gestion de la CITES à Hong Kong. Région administrative spéciale de Hong Kong

Sensibilisation du public aux questions relatives à la médecine traditionnelle chinoise en Nouvelle-Zélande

L'organe de gestion de la CITES en Nouvelle-Zélande – le Département de la Conservation – a récemment publié une nouvelle brochure en réaction à l'augmentation de l'importation illicite de médicaments traditionnels contenant des ingrédients provenant d'espèces inscrites aux annexes de la CITES.

Cette brochure (rédigée en chinois) a été produite après consultation de la communauté chinoise et des médecins néo-zélandais pratiquant la médecine traditionnelle chinoise. Lancée lors d'une série de réunions publiques en mai, elle fait partie intégrante du programme de sensibilisation à la conservation en milieu urbain du Département.

La brochure souligne les exigences réglementaires du pays en ce qui concerne l'importation de produits médicamenteux à base d'espèces inscrites aux annexes de la CITES et fournit des informations sur les démarches à suivre pour obtenir les permis appropriés. Elle donne également des informations d'ordre général ainsi qu'un aperçu plus détaillé des ingrédients faisant régulièrement l'objet de saisies à l'entrée en Nouvelle-Zélande.

Le public a accueilli très favorablement cette brochure, la communauté chinoise ayant réagi de façon particulièrement positive. Elle sera diffusée de manière à cibler à la fois les importateurs commerciaux et les particuliers. Une ligne directe a également été établie, en mandarin et en cantonais, afin de fournir des informations au grand public sur les médecines traditionnelles et la CITES. Le Département de la Conservation espère améliorer la sensibilisation générale aux questions intéressant la CITES et aux exigences légales en matière d'importation de médicaments traditionnels chinois. Les organismes étrangers souhaitant obtenir pour diffusion des copies de cette brochure sont invités à contacter l'organe de gestion de la CITES en Nouvelle-Zélande à l'adresse suivante: cites@doc.govt.nz.

Organe de gestion de la CITES en Nouvelle-Zélande

Soutien scientifique proposé aux Parties à la CITES

En janvier 2001, le chef du Laboratoire de Biologie de la Conservation à l'Université de Lausanne, Suisse, a présenté au personnel du Secrétariat CITES un aperçu des travaux de cette nouvelle unité de recherche.

Le laboratoire a effectué des analyses médico-légales aux fins d'identification moléculaire d'échantillons animaux ou végétaux, parfois impossible par l'étude morphologique conventionnelle. Il s'est également engagé dans des recherches dans le domaine de la gestion des populations naturelles.

Le laboratoire aimerait travailler sur des questions intéressant la CITES et est prêt à répondre à toute demande émanant des Parties et à fournir un devis correspondant. Il aimerait également élargir sa collection d'échantillons de référence et étendre ainsi ses capacités pour effectuer des profils d'ADN et identifier toute une gamme d'espèces.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet du laboratoire à l'adresse suivante:

www.unil.ch/lbc

ou contacter:

Dr L. Fumagalli, Institut d'Ecologie, Laboratoire de Biologie de la Conservation, Bâtiment de Biologie, CH-1015 Lausanne, Suisse, Tél: +41 (21) 692 41 72, Fax: +41 (21) 692 41 65.

Contributions par régions – Barème des contributions pour la période biennale 2001-2002

La Conférence des Parties a approuvé lors de sa 11^{ème} session des budgets s'élevant à 7.594.800 CHF pour l'année 2001 et 8.921.000 CHF pour l'année 2002 et couvrant le fonctionnement du Secrétariat ainsi que le financement du programme de travail et de l'organisation de la 12^{ème} session, prévue pour 2002. Le budget annuel moyen pour la période biennale 2001-2002 est en augmentation de 26,53% par rapport à celui de la période triennale 1998-2000. Cette augmentation est couverte par un ajustement de 6,1% des contributions des Parties, le solde du déficit étant financé par prélèvement en fin d'année sur le Fonds d'affectation spéciale de la CITES, à condition que le Fonds ne passe pas en dessous de 1 million de CHF en début d'année.

On trouvera au tableau ci-après des informations sur les contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale de la CITES par régions pour la période biennale 2001-2002.

Contribution par régions pour la période biennale 2001-2002

Région	Nbre de Parties	Contributions annuelles en CHF	Part des contributions totales
Afrique	49	51'881	0,78%
Asie	27	1'674'131	25,02%
Amérique centrale, et du Sud et Caraïbes	30	221'556	3,31%
Europe	39	2'717'169	40,60%
Amérique du Nord	3	1'912'998	28,59%
Océanie	5	114'272	1,71%
TOTAL	153	6'692'007	100%

Autres réunions

• **Quatrième réunion du Conseil d'administration des Parties à l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages**

9-10 juillet 2001 à Nairobi, Kenya

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. Donald Kaniaru, UNEP DEPI

Tél: +254 (2) 62 35 07 Fax: +254 (2) 62 42 49

E-mail: donald.kaniaru@unep.org

• **Réunion préparatoire régionale CEEAC du Sommet mondial sur le développement durable de 2002**

9-13 juillet 2001 à Libreville, Gabon

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. S. Toure DRC (ROA)

Tél: +254 (2) 62 42 84 Fax: +254 (2) 62 39 28

E-mail: sekou.toure@unep.org

• **Treizième réunion du Comité de suivi du plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes**

9-13 juillet 2001 à San José, Costa Rica

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

PNUE-CAR/RCU

Tél: +1 (876) 922 92 67 Fax: +1 (876) 922 92 92

E-mail: tjk.unepcruja@cwjamaica.com

Internet: www.cep.unep.org

• **Réunion préparatoire régionale COMESA/GAD du Sommet mondial sur le développement durable de 2002**

13-19 juillet 2001 à Djibouti

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. S. Toure DRC (ROA)

Tél: +254 (2) 62 42 84 Fax: +254 (2) 62 39 28

E-mail: sekou.toure@unep.org

• **Dix-septième réunion du Comité pour les animaux de la CITES**

30 juillet - 3 août 2001 à Hanoi, Vietnam

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Tél: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17

E-mail: cites@unep.ch

• **Réunion préparatoire de haut niveau pour l'Afrique du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 (conférence régionale)**

21-31 août 2001 à Addis-Abeba, Ethiopie

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. S. Toure DRC (ROA)

Tél: +254 (2) 62 42 84 Fax: +254 (2) 62 39 28

E-mail: sekou.toure@unep.org

• **Onzième réunion du Comité pour les plantes de la CITES**

3-7 septembre 2001 à Langkawi, Malaisie

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Tél: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17

E-mail: cites@unep.ch

• **Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW et première réunion des Parties au Protocole SPAW**

24-29 septembre 2001 à la Havane, Cuba

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

PNUE-CAR/RCU

Tél: +1 (876) 922 92 67 Fax: +1 (876) 922 92 92

E-mail: unepcruja@cwjamaica.com

Internet: www.cep.unep.org

• **Quatrième réunion régionale européenne de la Convention de Ramsar**

13-18 octobre 2001 à Bled, Slovénie

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Bureau de la Convention de Ramsar

Tél: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17

E-mail: ramsar@ramsar.org

• **Première réunion intergouvernementale d'experts pour élaborer des directives sur le respect et la mise en vigueur des MEAs**

22-26 octobre 2001 à Nairobi, Kenya

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. D. Kaniaru PNUE DEPI

Tél: +254 (2) 62 35 07 Fax: +254 (2) 62 42 49

E-mail: donald.kaniaru@unep.org

• **Septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-7)**

12-16 novembre 2001 à Montréal, Canada

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. H. Zedan, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Tél: +1 (514) 288 22 20 Fax: +1 (514) 288 65 88

E-mail: chm@biodiv.org

• **Réunion intersession non limitée sur les plans stratégiques, les rapports nationaux et l'application de la Convention sur la diversité biologique**

19-21 novembre 2001 à Montréal, Canada

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

M. H. Zedan, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Tél: +1 (514) 288 22 20 Fax: +1 (514) 288 65 88

E-mail: secretariat@biodiv.org

Activités CITES et autres activités environnementales à venir

• **Quatrième réunion de la Convention sur les mers régionales**

Fin novembre 2001 (à confirmer) à Montréal, Canada
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
PNUE Mers régionales
C/o Programme des Nations Unies pour
l'environnement
Tél: +254 (2) 62 12 34 Fax: +254 (2) 62 44 89/90

• **Vingt-sixième réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar**

3-7 décembre 2001 à Gland, Suisse
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
Bureau de la Convention de Ramsar
Tél: +41 (22) 999 01 70 Fax: +41 (22) 999 01 69
E-mail: ramsar@ramsar.org

• **Journée internationale de la diversité biologique**

A partir du 29 décembre 2001 dans le monde entier
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
Convention sur la diversité biologique
Tél: +1 (514) 288 22 20 Fax: +1 (514) 288 65 88
E-mail: secretariat@biodiv.org

• **Sixième session de la Conférence des Parties (CdP6) à la CDB et première réunion des Parties (RDPI)**

8-26 avril 2002 à la Haie, Pays-Bas
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
M. H. Zedan, Secrétariat de la Convention sur la
diversité biologique
Tél: +1 (514) 288 22 20 Fax: +1 (514) 288 65 88
E-mail: chm@biodiv.org

• **Sommet mondial sur le développement durable**

2-11 septembre 2002 à Johannesburg, Afrique du Sud
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
M. Andrei Vasilyev, DESA-DSD
Tél: +1 (212) 963 31 70 Fax: +1 (212) 963 42 60
E-mail: dsd@un.org

• **CITES CdP12**

4-15 novembre 2002 à Santiago, Chili
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
Secrétariat de la Convention sur le commerce interna-
tional des espèces de faune et de flore sauvages
menacées d'extinction (CITES)
Tél: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17
E-mail: cites@unep.ch

• **Convention de Ramsar CdP8**

16-26 novembre 2002 à Valencia, Espagne
Pour de plus amples informations, veuillez contacter
Bureau de la Convention de Ramsar
Tél: +41 (22) 999 01 70 Fax: +41 (22) 999 01 69
E-mail: ramsar@ramsar.org

Visitez notre site!

www.cites.org



Secrétariat CITES
15 chemin des Anémones
CH-1219 CHATELAINE
Genève, Suisse

Tél.: +41 (22) 917 81 39/40
Fax: +41 (22) 797 34 17
E-mail: cites@unep.ch

Si vous souhaitez sou-
mettre un article, des
suggestions ou des
c o m m e n t a i r e s ,
veuillez vous adresser
à l'Unité du renforce-
ment des capacités.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour veiller à l'exactitude des informations contenues dans ce bulletin, les opinions exprimées n'engagent que les auteurs des articles. La terminologie employée pour les entités géographiques n'implique pas une quelconque opinion de la part de la CITES concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire ou d'une région, ou ses limites et frontières.